



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

24 MARS 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2025.

Date d'affichage : 14 mars 2025.

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Isabelle BERTHE, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Sandrine CHEVRAY. M. Patrice POUILLET, M. Giovanni FOULADOUX, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laurence HUBERT, M. Grégory LEBLANC, M. Éric BEVILLON et Mme Jessica RENAUT.

Absents excusés : M. Alain DOBREMEL qui a donné pouvoir à M. Stéphane FOUCHARD, Mme Laëtitia BOIS qui a donné pouvoir à M. Giovanni FOULADOUX, Mme Laurence WATTEAU qui a donné pouvoir à M. Christian BONNIN, Mme Anne-Laure CORREIA qui a donné pouvoir à Mme Loëtitia MAILLARD.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal.

3. Vie économique, financière et RH.

3.1. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ASSAINISSEMENT.

3.2. Vote du budget primitif 2025 ASSAINISSEMENT.

3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2024 COMMUNE.

3.4. Vote du budget primitif 2025 COMMUNE.

3.5. Fixation des taux 2025 : impôts locaux.

3.6. Subventions communales 2025.

3.7. Demande de subvention au titre du Plan d'Investissement Durable.

3.8. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Validation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2025.

4.2. Modification de la Convention d'Occupation Temporaire Le Mans SUN vers Le Mans SUN III.

5. Affaires sociales et scolaires.

5.1. Retour sur le Conseil d'École du 18 mars 2025.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

6.2. Points divers/questions diverses.

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 25 avril 2025

Monsieur le Maire annonce que la point 4.2 est rajouté à l'ordre du jour initial.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

3. Vie économique et financière.

(Rapporteur : Christian Bonnin)

3.1. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ASSAINISSEMENT.

Monsieur Christian BONNIN, Maire-Adjoint en charge des finances présente l'affectation des résultats de 2024 pour le budget assainissement.

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées	23 269,66 €
Recettes réalisées	73 210,18 €
Résultat propre de l'exercice	49 940,52€
Résultat antérieur reporté	101 455,29 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	151 395,81€
Restes à réaliser dépenses	34 975,95 €
Restes à réaliser recettes	0

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées	150 925,49 €
Recettes réalisées	172 080,55 €
Résultat propre de l'exercice	21 155,06 €
Résultat antérieur reporté	113 877,43 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	135 032,49 €

Adopté à l'unanimité

3.2. Vote du budget primitif 2025 ASSAINISSEMENT.

Sur proposition de la commission « Vie économique et financière » réunie le 20 mars 2025, Monsieur BONNIN propose le Budget Primitif 2025 pour l'assainissement suivant :

- Section de Fonctionnement : **297 734 €**
- Section d'Investissement : **301 746 €**

Adopté à l'unanimité

3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2024 COMMUNE.

Monsieur Christian BONNIN, Maire-Adjoint en charge des finances présente l'affectation des résultats de 2024 pour le budget de la commune.

Section d'Investissement :

Dépenses réalisées	466 850,12 €
Recettes réalisées	526 865,27 €
Résultat propre de l'exercice	60 015,15 €

Résultat antérieur reporté	80 930,93 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	140 946,08 €

Restes à réaliser dépenses	85 004,76 €
Restes à réaliser recettes	236 715,43 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées	1 666 471,76 €
Recettes réalisées	1 818 858,73 €
Résultat propre de l'exercice	152 386,97 €
Résultat antérieur reporté	94 522,63 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	246 909,60 €

Adopté à l'unanimité

3.4. Vote du budget primitif 2025 COMMUNE.

Sur proposition de la commission « *Vie économique et financière* » réunie le 20 mars 2025, Monsieur BONNIN propose le Budget Primitif 2025 suivant pour la commune :

- Section de Fonctionnement : **1 892 436 €**
- Section d'Investissement : **892 215 €**

Madame Laurence Watteau a rejoint l'assemblée à 20h50.

Intervention :

Monsieur Christian Bonnin réitère ses remerciements auprès de l'agent comptable de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

3.5. Fixation des taux 2025 : impôts locaux.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition locale pour l'année 2025, au regard de la situation socio-économique et de la hausse automatique des valeurs locatives qui entrainera, *de facto*, une hausse de 1,7% pour tous.

- Taxe Foncière (Bâti) = 46,27%
- Taxe Foncière (Non Bâti) = 46,57%
- Taxe Habitation = 17,46 %

Adopté à l'unanimité.

3.6. Subventions communales 2025.

Monsieur Christian Bonnin présente les propositions de subventions communales 2025, arbitrées et proposées par la commission « *Vie économique et financière* ».

	ORGANISMES	MONTANTS 2024	Propositions 2025
ASSOCIATIONS LOCALES			
1	Pétanque Club Bretonne	430,00 €	400,00 €
2	Section Jeunes Sapeurs Pompiers du Sud Est Manceau	320,00 €	320,00 €
3	Amicale des Sapeurs Pompiers de Parigné l'Evêque	160,00 €	160,00 €
4	Ancien sapeurs Pompiers	160,00 €	160,00 €
5	Génération Mouvement	160,00 €	160,00 €
6	Pour la Préservation du Cadre de Vie du Sud Est Manceau	160,00 €	160,00 €
7	Des livres et Brette	160,00 €	160,00 €
8	Bigbadaboom St Mars d'Outille	530,00 €	400,00 €
9	Section des Anciens Combattants AFN	160,00 €	160,00 €
10	Brette Animation	160,00 €	160,00 €
11	Funscrap	160,00 €	160,00 €
12	Jardinier Sarthois	160,00 €	160,00 €
13	Association Sportive Brette (ASB)	2 350,00 €	850,00 €
14	Self Défense	160,00 €	160,00 €
15	BretteNbad		
16	Brette temps'danse	160,00 €	160,00 €
17	Amicale des Parents d'Elèves (APE)	160,00 €	160,00 €
18	CREA Brette	160,00 €	160,00 €
19	BRETTE VOLLEY	110,00 €	160,00 €
20	badminton Olympique Bretonne		
21	Brette Sportif	850,00 €	850,00 €
	TOTAL	6 670,00 €	5 060,00 €
HORS ASSOCIATIONS LOCALES			
	S.A.R.T.H. 72	130,00 €	130,00 €
	ADMR Orée de Bercé Bélois	0,00 €	0,00 €
	Les Restos du Cœur	700,00 €	700,00 €
	Comice Agricole Intercommunal	530,75 €	530,75 €
	Subvention exceptionnelle Logan	500,00 €	500,00 €
	MFR La Gauterie 1 enfant	20,00 €	0,00 €
	MFR Pointel 61220 (1 enfant pour 2025)		20,00 €
	MFR Mangé (3 enfants pour 2025)	40,00 €	60,00 €
	Lycée Les Horizons (3 enfants pour 2025)	100,00 €	60,00 €
	Subvention exceptionnelle Mayotte	500,00 €	500,00 €
	Comité d'Echanges Européens du pays d'Ecommoy	612,36 €	1 350,86 €
	TOTAL	3 133,11 €	3 851,61 €
ECOLE			
	Ecole chantefable coopérative scolaire	1 700,00 €	1 500,00 €
	Ecole chantefable coopérative scolaire		1 470,00 €
	subvention exceptionnelle voyage		1 080,00 €
	TOTAL	1 700,00 €	4 050,00 €
Exceptionnel			
	Des livres et Brette		200,00 €
	Association Sportive Brette (ASB)		2 000,00 €
	Provision	1 496,89 €	838,39 €
	TOTAL		3 038,39 €
	TOTAL GENERAL VOTÉ	13 000,00 €	16 000,00 €

Interventions :

Monsieur Grégory Leblanc propose que le système d'attribution des subventions communales évolue. Il propose qu'une somme de base soit allouée et qu'ensuite une « majoration », en fonction des projets de chaque association et sur demande, soit ajoutée. Cela reviendrait à avoir une part « fixe », qui correspondrait à l'effort « de principe » fait par la commune pour soutenir ses associations et une part « exceptionnelle », motivée par une action, un projet...

Madame Laurence Hubert s'interroge sur la baisse importante de la subvention de Bigbadaboom ?

Monsieur Denis Herraux lui répond que la Mairie finance les agents de sécurité pour la fête de la musique dont l'organisation est assurée par l'association Bigbadaboom. C'est un accord passé avec l'association depuis déjà plusieurs éditions.

Monsieur le Maire invite la commission chargée du sujet à se réunir. Il rappelle que l'octroi de subventions, si elle n'est pas une obligation légale, est un signe fort d'accompagnement et de soutien aux associations qui sont le socle de la vie sociale bretonne.

Les 3 présidents d'associations quittent la salle pour le vote.

Adopté à l'unanimité à 16 voix.

3.7. Demande de subvention au titre du Plan d'Investissement Durable.

Monsieur le Maire informe que plusieurs investissements 2024 et 2025 sont susceptibles de faire l'objet de financements du Département au titre du **Plan d'Investissement Durable** :

- Citerne souple (à eau) et terrassement (salle polyvalente) ;
- Cuve à eau (services techniques) ;
- Changement des fenêtres de l'école maternelle (travaux réalisés en 2024) ;
- Achat d'arbres pour la réalisation du verger : 2024 et 2025 ;
- Changement des fenêtres de l'école élémentaire pour 2 classes (travaux prévus en 2025).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'autoriser à solliciter la subvention auprès du département.

Adopté à l'unanimité.

3.8. Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Au regard du programme d'investissements 2025 en voirie, les opérations concernant la réhabilitation des trottoirs rue de la pie, les radars pédagogiques et les figurines « Arthur et Zoé » sont éligibles à une subvention au titre des amendes de police puisqu'elles renforcent la sécurité des usagers dans l'enveloppe urbaine.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'autoriser à solliciter la subvention auprès des services du Département pour 2025.

Adopté à la majorité absolue avec 18 voix, 1 voix contre.

4. Cadre de vie et environnement.

(Rapporteurs : Denis HERRAUX et Stéphane FOUCHARD)

4.1. Validation du programme d'actions de l'ONF pour l'année 2025.

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, conformément au plan de gestion en cours, l'Office National des Forêts a préconisé un programme d'actions pour la gestion durable de notre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement et de gestion de la forêt communale, voté par le Conseil Municipal. Les prestations seront à réaliser conformément aux engagements des **Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)** ainsi qu'aux engagements des **Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)**.

Pour l'année 2025, les actions préconisées sont les suivantes :

- **Travaux de maintenance :**
Entretien du parcellaire : broyage mécanique
Localisation : périmètre et chemins internes, zone jeunes pins maritimes
Prévention incendies en attente d'article DFCI local
Double passage (2x2m)
Premier passage en fin d'hiver :
- Entretien du parcellaire : broyage mécanique
Localisation : périmètre et chemins internes, zone jeunes pins maritimes
Prévention incendies en attente d'article DFCI local
Double passage (2x2m)
Deuxième passage à la fin de l'été

Ces travaux de maintenance représentent un coût de 1 040 € HT.

Travaux environnementaux :

- Lutte diffuse ou ponctuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, broyage et évacuation).

Après avoir réalisé 2 devis : ONF et Etudes et Chantiers, nous vous proposons de retenir le devis Etudes et Chantiers pour un montant de 770 € TTC contre 5 940 € HT de l'ONF.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à valider ce programme d'actions pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Modification de la Convention d'Occupation Temporaire Le Mans SUN vers Le Mans SUN III.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle délibération afin d'être à jour dans les procédures administratives pour le projet d'installation des ombrières.

En effet, dans le cadre de la mise en place des financements « par grappes de projets », la programme de Brette-les-Pins va être porté par la société **Le Mans Sun III** alors que la **Convention initiale d'Occupation Temporaire (COT)** et la délibération attenante nommaient la société **Le Mans Sun**.

Intervention :

Madame Isabelle Berthe demande si la commune doit également, comme les particuliers, attendre 3 mois pour commencer les travaux après l'affichage du permis de construire.

Dernières infos connues à ce jour : les travaux commenceront au mieux en juillet 2025, au plus tard en septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires sociales et scolaires.

(Rapporteurs : Stéphane FOUCHARD / Denis HERRAUX)

Le Conseil d'école a eu lieu le 18 mars 2025. Il s'est tenu dans une ambiance plutôt apaisée. Les animations sur la pause méridienne sont appréciées. Les élèves sont plus calmes quand ils rentrent en classe.

En novembre 2024, une enquête sur le climat scolaire a été réalisée. Si elle était refaite maintenant, les résultats seraient sans doute bien meilleurs ce qui montre qu'un travail profond a été effectué depuis.

Retour sur le Conseil d'élèves : depuis l'arrivée du nouveau cuisinier, les enfants disent que c'est bon.

6. Informations diverses.

(Rapporteurs : divers)

6.1. Informations communautaires.

- Le budget 2025 de la CDC sera présenté et validé lors de la séance du mardi 25 mars 2025.
- Soirée compostage organisée par la CDC le 5 juin à 20h à la salle polyvalente.

6.2. Points divers/questions diverses.

- ☛ Retour de l'étude assainissement au prochain Conseil Municipal.
- ☛ Nous sommes dans l'attente du retour de l'architecte qui fait l'étude de la bibliothèque.
- ☛ Incivilités sur l'espace public : des réflexions sont menées sur l'installation de caméras.
- ☛ Est-ce que dans le Plan Communal de Sauvegarde il est prévu une solution en cas de non distribution d'eau ? La réponse est oui.

Séance levée à 22h00.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER



Le Maire,

Stéphane FOUCHARD

